



© J.L. Carpentier - SG-SPW

## Le Costra : nouveau comité stratégique pour le SPW



**Alain Depret**  
Secrétaire de rédaction

Le 11 mai 2015, le Gouvernement wallon a procédé à la désignation de dix nouveaux responsables à la tête des institutions régionales. Le désormais rebaptisé Costra, pour comité stratégique, conçu comme une véritable équipe transversale, a donc été rajeuni et est désormais composé de trois femmes et sept hommes, parmi lesquels quelques nouvelles têtes.

Le *Mouvement communal* a décidé de mettre à l'honneur les directeurs généraux de l'administration wallonne. Après la DGO7, la DGO2 et la DGO3 ces mois derniers, c'est au tour de Francis Mossay, Directeur général de la Direction générale transversale du Budget, de la Logistique et des Technologies de l'information et de la communication (Dgt), Isabelle Quoilin, Directrice générale de la Direction générale opérationnelle de l'Économie, de l'Emploi et de la Recherche (DGO6), et Etienne Willame, Directeur général de la Direction générale opérationnelle Routes et Bâtiments (DGO1). Avec, en toile de fond, les implications que leurs matières respectives auront sur l'avenir du monde municipal wallon.

« Via les matières de chaque DG,  
le Comité stratégique du SPW implique  
les villes et communes wallonnes »



## Francis Mossay

*Directeur général de la Direction générale transversale du Budget, de la Logistique et des Technologies de l'information et de la communication (Dgt)*

# Dgt : « Nos centrales de marchés facilitent les commandes des services publics »

Francis Mossay est Directeur général de la Dgt du SPW (Direction générale transversale du Budget, de la Logistique et des Technologies de l'information et de la communication). Nous l'avons déjà rencontré pour le numéro de décembre 2013. Pour rappel, les missions de sa Direction sont la gestion du budget, de la comptabilité et de la trésorerie de la Région wallonne, la gestion des biens immobiliers administratifs, des biens mobiliers, en ce compris les marchés et carburants du parc automobile, par exemple, et des consommables, ainsi que la production de supports visuels ou multimédias et la gestion du parc informatique de l'administration et des cabinets ministériels. Outre l'intégration dans ses départements des Comités d'acquisition, le Directeur général a évoqué, pour nous, l'évolution de ses centrales de marchés.

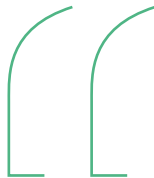
### **Monsieur Mossay, quelles sont, à vos yeux et parmi vos missions, les matières les plus importantes au regard des pouvoirs locaux ?**

A la création du SPW, en 2008, les missions de la Dgt regroupaient les départements du budget, dont la comptabilité et la trésorerie, des technologies de l'information et de la communication (informatique) et des gestions mobilière et immobilière. Ainsi, les missions de la Dgt ne concernaient qu'indirectement les pouvoirs locaux, par divers travaux de coordination des délais de paiement ou l'organisation de centrales de marchés qui,

comme je vais quelque peu le préciser, ont évolué. Avant de revenir sur ces deux sujets, il doit être relevé que, par la sixième réforme de l'Etat, les missions de la Dgt ont aussi été élargies en 2015, puisqu'elle accueille au sein de sa structure un nouveau département pour les Comités d'acquisition. En ce qui concerne les délais de paiement, il peut être rappelé qu'une directive européenne de 2011 a imposé aux pouvoirs publics un délai, en synthèse, de trente jours calendrier pour le paiement des créances commerciales. Entrée en vigueur en 2013, avec l'ensemble des services du SPW, nous avons réexaminé nos processus afin d'atteindre l'objectif, qui vient d'être atteint en moyenne sur

l'année 2015 pour l'ensemble du SPW. Bien entendu, nos relations avec vos lecteurs, représentants de pouvoirs locaux, ne sont guère concernées, me direz-vous, par les délais au règlement des factures. A ce sujet, je vous invite à considérer que ces délais bénéficient à des citoyens ou entreprises qui y vivent ou y travaillent. Mais qu'aussi le SPW ambitionne de se pencher ensuite sur l'examen des délais au paiement des autres créances, donc non commerciales. Concernant les centrales de marchés, lorsque nous nous étions rencontrés en 2013, nous connaissions quelque 500 institutions adhérentes. Elles sont aujourd'hui plus de 600.

**Vous organisez ces centrales de marchés en les rendant accessibles à d'autres institutions publiques. Comment cela fonctionne-t-il ?**



Originellement, à la moitié des années 2000, cette démarche concernait quelques institutions en matière mobilière. Elle s'est élargie aux communes, aux CPAS et aux autres services du Gouvernement wallon, « sans obligation d'achats ». Par exemple, si nous organisons un marché important pour les carburants de véhicules pour tous nos services, nos institutions adhérentes peuvent bénéficier des mêmes services, des mêmes conditions, sans devoir établir un cahier de charge spécial. La centrale de marchés a un objet global, destiné à répondre à des besoins récurrents, pour plusieurs bénéficiaires des mêmes prestations. Nos centrales de marchés facilitent les commandes des services publics, en élargissant la concurrence, tout en augmentant l'efficacité de leur processus. D'un point de vue économique, le regroupement de différents marchés, d'une ampleur individuelle relativement limitée, permet de réaliser des économies d'échelle au niveau des entreprises soumissionnaires qui ne traitent qu'un seul cahier de charge d'ampleur élargie et qui peuvent dès lors proposer des offres plus compétitives. Le recours à une centrale de marchés est aussi de nature à simplifier la gestion administrative des marchés publics concernés en la confiant à des agents plus spécialement qualifiés par rapport aux moyens d'une petite entité, par exemple, et en évitant une lourdeur de gestion qui découlerait de la multiplication de petits marchés. Nos centrales de marchés sont les seules interlocutrices des entreprises pendant toute la procédure de passation, jusqu'au stade de la conclusion du marché.

### **Quels types de marchés vos centrales couvrent-elles ?**

La direction de la gestion mobilière gère pour le SPW des marchés de fournitures de bureau (papeteries, meubles de bureau, machines de bureau), de vêtements de travail et d'uniformes, d'équipements de protection individuelle, d'accessoires de travail (trousses de secours...), d'automobiles (véhicules légers et camionnettes de moins de quatre tonnes, accessoires), de carburants routiers et de

gasoil de chauffage. La direction d'appui logistique gère, pour sa part, des marchés de produits sanitaires (entretien des locaux), de produits alimentaires (cafétérias, réfectoires...) et de petits électroménagers. Le département TIC a, lui, développé diverses centrales spécifiques au secteur, qui peuvent aussi intéresser les communes (imprimantes, scanners, serveurs, hébergement externalisé, gsm, tablettes...).

### **Comment avez-vous prévenu les communes de votre initiative ?**

À une démarche confidentielle, à la moitié des années 2000, concernant la gestion mobilière, ont succédé diverses initiatives par courrier aux communes et CPAS, des contacts au Salon des Mandataires, ou encore votre précédente interview de décembre 2013, par exemple. Ainsi, début 2015, quelque 250 communes, 200 CPAS, 150 OIP et intercommunales ont adhéré aux marchés de la Mobilière, globalement près de 200 institutions aux marchés TIC...

### **Comment une commune, un CPAS ou une intercommunale deviennent-ils clients ?**

En passant, avec nous, une convention dans laquelle ils manifestent leur souhait

## Les Comités d'acquisition régionalisés seront un outil d'accompagnement aux politiques des pouvoirs publics



de bénéficier des conditions du SPW pour ces marchés. Ils s'engagent à une totale confidentialité quant aux clauses et conditions des marchés du SPW dont ils ont ainsi connaissance et s'engagent à honorer leurs commandes, se substituant ainsi au SPW quant à ses droits et responsabilités en ce qui les concernent. Le client n'a pas obligation de se fournir exclusivement chez le fournisseur adjudicataire du SPW et peut passer ses propres marchés. Aucune quantité minimale en général n'est exigée. La convention est conclue à titre gratuit, pour une durée indéterminée, résiliable moyennant préavis de trois mois dès lors que ces conditions ne seraient pas remplies.

### **Les adhérents bénéficient sans doute également de votre expertise...**

Nos services suivent bien entendu l'évolution des technologies en matière de mobilier de bureaux, d'informatique, comme de leurs labels environnementaux, par exemple. Et si nous avons des adhérents qui attirent aussi notre attention sur l'un ou l'autre aspect ou besoin, nous pouvons adapter nos cahiers de charges. Mais, attention, nous restons maîtres des cahiers de charges. Un produit qui n'intéressera pas le SPW ne sera donc pas nécessairement intégré. Nous

devons bien entendu faire correspondre le service rendu à notre capacité de gestion des cahiers de charges.

### Quelles sont les obligations des adhérents ?

Nos adhérents ne sont donc pas obligés de commander les produits auprès de nos fournisseurs. Ils peuvent commander ailleurs, mais il leur appartient alors d'organiser leur propre marché, tout en restant adhérents chez nous. Mais, comme je l'ai évoqué tout à l'heure, ils sont tenus, dans la convention qu'ils signent avec nous, à un devoir de réserve sur les prix pratiqués à l'égard du SPW. Les communes et CPAS signent donc une convention avec le SPW, mais restent maîtres de leur choix. Ils sont informés des marchés de la gestion mobilière par l'accès aux fiches techniques qui reprennent l'objet des fournitures, les références de l'adjudicataire, les caractéristiques techniques des produits et les conditions obtenues. En matière informatique, les informations sont livrées spécifiquement.

### Les communes adhérentes ont donc accès à une liste de fournisseurs ou de centrales d'achats sur internet ?

Oui tout à fait. En gestion mobilière, nous leur donnons un accès sur notre site, avec un code personnel. Selon les centrales, nous annonçons aux candidats fournisseurs que nous sommes organisés en centrales, que nous fournissons une liste de nos adhérents pour que les fournisseurs puissent avoir une idée des institutions qui adhèreraient. Mais nous n'indiquons pas nécessairement le volume. Nous indiquons le volume que, nous, au SPW, nous allons consommer, mais nous ne demandons pas systématiquement aux adhérents de nous fournir, à chaque fois qu'on fait un cahier de charges, le nombre de véhicules qu'ils vont utiliser ou la quantité du carburant de chauffage qu'ils vont consommer, par exemple.

### Quels sont, pour vous, les grands défis futurs auxquels sera confrontée la Wallonie en vos matières ?

Le Gouvernement wallon et le SPW concluent un « contrat d'administration » qui recouvre des objectifs stratégiques à atteindre ou à développer dans le cadre des plans du Gouvernement wallon, dont sa Déclaration de politique générale. Ainsi ont été définis quatre objectifs stratégiques transversaux : assurer une administration de proximité à l'écoute des usagers, en dispensant un service de qualité et une information pertinente, poursuivre la simplification administrative et évoluer vers une administration numérique, fonder l'action du SPW sur des fonctionnaires compétents, impliqués et motivés et organiser un SPW agile, collaboratif et harmonisé. Dans ce cadre, pour ce qui concerne spécifiquement la Dgt, nous relèverons particulièrement, parmi nos objectifs stratégiques métiers, des projets qui rencontrent l'évolution des technologies, la réforme de la comptabilité publique et la gestion quotidienne qui nécessite une remise en question permanente de nos processus, compte tenu des contraintes légales, économiques. Ou encore, l'intégration en son sein des Comités d'acquisition et le développement de leurs activités.

### Vous pouvez nous en dire plus sur ces comités, que vous avez accueillis suite à la sixième réforme de l'Etat ?

Ils nous ont rejoints le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Les comités ont pour missions principales, pour leurs mandants, de procéder à l'estimation des valeurs vénales immobilières et des crédits nécessaires en relation avec une opération immobilière projetée par des autorités publiques, d'acquiescer, à l'amiable ou par expropriation, des biens immeubles utiles ou indispensables à la réalisation des infrastructures décidées par les autorités publiques et de vendre, à leur demande, des immeubles des autorités publiques. Mais aussi, en qualité de « notaire public », de rédiger et de passer les actes authentiques relatifs aux acquisitions et aux ventes immobilières, ainsi que certains actes spéciaux et d'exercer certaines compétences exclusives (ex. visa en matière d'expansion économique). Ces missions sont réparties géographiquement entre les directions du Comité d'acquisition du Brabant wallon, de Charleroi, de Liège (et antenne de Saint-Vith), de Mons, de Namur et du Luxembourg. Les Comités d'acquisition régionalisés seront un outil d'accompagnement aux politiques des pouvoirs publics. En ce sens, nous pouvons partager le leitmotiv de la Dgt : « anticiper ensemble pour un meilleur service public ».

#### POUR PLUS D'INFORMATIONS :

Direction générale transversale du Budget, de la Logistique et des Technologies de l'information et de la communication (Dgt) :  
8, boulevard du Nord à Namur  
T. 081 77 25 71  
francis.mossay@spw.wallonie.be

#### POUR LES MARCHÉS MOBILIERS :

Direction de la gestion mobilière (Dgt251) :  
Jean-Pierre Marchal - Dir.  
T. 081 77 22 11  
jeanpierre.marchal@spw.wallonie.be  
Direction d'appui logistique (Dgt252) :  
Alain Pousset - Dir.  
T. 081 77 20 91  
alain.pousset@spw.wallonie.be

#### POUR LES MARCHÉS TIC :

Département des Technologies de l'information et de la communication (Dgt240) :  
Thierry Bertrand - Ig  
T. 081 77 20 66  
thierry.marc.bertrand@spw.wallonie.be

#### POUR LES COMITÉS D'ACQUISITIONS :

[www.wallonie.be/fr/comites-dacquisition](http://www.wallonie.be/fr/comites-dacquisition)



## Isabelle Quoilin

Directrice générale de la Direction générale opérationnelle de l'Économie, de l'Emploi et de la Recherche (DGO6)

# DGO6 : « Nous avons l'ambition d'être la vitrine de l'administration 4.0 »

Le *Mouvement communal* a aussi rencontré Isabelle Quoilin, Directrice générale de la Direction générale opérationnelle de l'Économie, de l'Emploi et de la Recherche. La DGO6 met en œuvre et contrôle les aides octroyées en matière de politique économique, y compris dans le cadre de programmes de l'Union européenne. Elle gère les dossiers de primes à l'investissement des entreprises, de développement des zones d'activité économique et les dispositifs intégrés dans l'économie sociale. La DGO6 encourage également le développement des entreprises, en particulier des PME, et soutient les acteurs wallons dans les réseaux d'entreprises ou les clusters. Des matières que l'on pourrait croire lointaines de l'initiative locale, et pourtant...

### Madame Quoilin, vous faites partie des nouveaux visages du SPW. Pourriez-vous, tout d'abord, nous dire qui vous êtes ?

Je suis de formation ingénieur civil électricien. Après un an de travaux en tant qu'ingénieur de la recherche à l'université, je me suis dirigée vers le privé pendant six années, vers une société liégeoise fournisseur et producteur d'éclairage public où je gérais le bureau photométrique et le laboratoire technique pour l'éclairage public. Ensuite, j'ai pu rejoindre l'administration wallonne, toujours dans les matières relatives à l'éclairage. Au moment de la restructuration du SPW, j'ai eu l'opportunité de mettre en place une nouvelle direction,

la direction des équipements électromécaniques pour Namur/Luxembourg, avec l'aide des agents qui m'entouraient. Cela m'a permis de mettre au point les processus pour que ce service fonctionne au mieux. Je suis arrivée à la tête de la DGO6 un peu par hasard et je suis sans doute un peu l'outsider de ce nouveau Costra.

### Pourquoi avoir choisi ce poste ?

Parce que la DGO6 gère des matières qui m'intéressent de par ma formation d'ingénieur et mes travaux de recherche. Et je ne me suis jamais sentie aussi épaulée que depuis que je suis dans le service public, où je peux faire profiter ma région de mes compétences.

### Comment entrevoyez-vous votre mission, surtout depuis que les DG ont été réorganisées ?

J'ai tout de suite trouvé que l'ambiance qui régnait au sein du Costra était très porteuse et ne pouvait que profiter à cette transversalité dorénavant requise. De plus, je pense que cette bonne collaboration va très vite déteindre sur l'administration. Nous sommes tous jeunes et nous avons reçu, grâce à la formation que nous avons tous suivie, des nouveaux outils pour approcher l'administration, pour remettre en question les méthodologies de travail et pour insuffler cette dynamique de changement. Par ailleurs, les anciens sont aussi là pour nous rappeler ce qui a déjà été fait. Cette dualité est très enrichissante.

### Quelles sont, à votre avis, les missions de la DGO6 les plus importantes aux yeux des pouvoirs locaux ?

Il est vrai que nos missions sont plutôt orientées vers les entreprises, mais nous avons tout de même certains dispositifs orientés communes, notamment en termes d'emploi, de subventions et d'agrément. Au niveau des agréments, on peut citer les agréments titres-services, les ADL, les APE, en collaboration avec le Forem, les agréments pour les formations NTIC, les permis de travail pour les travailleurs de nationalité étrangère... En termes économiques, nous avons les asbl sociales, qui sont généralement gérées par les communes, les parcs d'activités économiques subsidiés via les intercommunales, les implantations commerciales... J'invite d'ailleurs vos lecteurs à venir consulter notre portail, inauguré lors du Salon des Mandataires. Il est extrêmement bien fait, avec pas mal de liens utiles adressés aux communes.

### D'une manière plus générale, quels sont les gros dossiers qui attendent la DGO6 dans les années à venir ?

Il y a tout d'abord le pacte pour l'emploi et la réforme de l'emploi, que la Ministre vient d'annoncer. Il existe, en ce domaine, une multitude de dispositifs dans lesquels il est difficile de s'y retrouver, et c'est un grand chantier qui se profile. Au niveau économique, il s'agira de se concentrer sur le passage au numérique et le soutien vers les PME et les entreprises dans cette conversion, tant par l'intermédiaire du Plan numérique que par celui du Plan Marshall. Ensuite, il y a la réforme des aides de premier niveau, plus destinées aux entreprises. Il s'agira de refaire le point sur les aides de premier niveau en termes de simplification administrative, de rapidité et d'efficacité. Mais n'oublions pas non plus que la DGO6 est au cœur du Plan Marshall, ce qui impacte indirectement les communes. Avec un grand défi en sus : la simplification administrative, par le passage de l'administration au numérique et par le passage au guichet unique, tant virtuel que physique.

### C'est un gros chantier, le numérique... Ce ne sera pas pour demain...

Oui et non. Beaucoup de choses sont déjà numérisées mais nous n'en faisons pas assez la publicité. J'ai inscrit dans mon projet de contrat de gestion que la DGO6 devait être un exemple, en matière numérique, pour l'ensemble des DG. Notre ambition est donc grande. Mais il faut quand même savoir que la DGO6, depuis 2008, n'avait subi aucune modification structurelle et cela rend donc les choses un peu plus difficiles. En effet, la DGO6 était très cloisonnée et regroupait trois départements qui communiquaient assez peu. Il s'agit donc, avant tout, de réorganiser la DGO6 en interne, de créer de la transversalité, de la cohérence entre les services et d'insuffler cette synergie tellement indispensable. Il faudra aussi se réorganiser dans le but d'avoir une mission vers nos partenaires : leur demander en quoi nous pouvons les aider. Dans ce but, nous avons déjà commencé à voir les fédérations professionnelles, l'UWE et nous serons aussi amenés à consulter l'UVCW.

### Et ensuite ?

Une fois que ces changements structurels auront pris place, nous voudrions nous diriger vers du change management, et travailler avec la méthode que l'on appelle New way of working : bureau partagé, moins de papier, télétravail, co-working, espace ouvert où chacun s'installe où il trouve une place... Tout sera donc dématérialisé. Nous voudrions mettre en place cette méthodologie et servir de pilotes numériques au sein des DG. Nous devons aussi nous pencher sur nos processus : les répertorier, les simplifier, et les optimiser afin de les dématérialiser de A à Z. Et ce, afin que l'utilisateur puisse se connecter sur son espace personnel, établir les liens avec les bases de données authentiques, remplir des formulaires directement vérifiés avec les bases de données... Alors, il est clair que certains processus sont déjà numérisés et que certains agents ont cette habitude de travailler. Cependant, d'autres n'ont jamais approché ce type de travail et il faudra donc faire évoluer les mentalités.

### En quoi la réforme de l'Etat a-t-elle changé le visage de la DGO6 ?

Nous avons acquis quelques nouvelles compétences, qui concernent d'ailleurs parfois les communes, notamment l'accès à la profession, en ce compris les commerces ambulants et l'organisation de jury central, les implantations commerciales et le schéma régional de développement commercial, la régulation des prix de l'eau et de la télédistribution, l'agrément titres-services et les conventions de premier emploi. Même si les communes ne sont pas notre public cible premier, nous voulons nous inscrire dans la transversalité qu'adoptent les DG, dont certaines d'entre elles ont des rapports très suivis avec l'Union des Villes et Communes de Wallonie. Nous avons, par exemple, au sein de toutes les DG, des processus de subventionnement aux communes. Une vraie réflexion sera menée sur cette politique en vue d'harmoniser, de clarifier et de simplifier les processus. Nous serons aussi amenés à nous adresser aux communes pour tout ce qui concerne l'emploi.

### Pour conclure, auriez-vous un message à faire passer à nos lecteurs ?

La DGO6 est sans doute méconnue aujourd'hui. Pour ma part, j'y ai découvert beaucoup de personnes intéressantes, ayant un réel esprit de service public, mais peut-être un peu top discrètes par rapport à ce qu'elles font. Et, donc, nous avons l'ambition d'être la vitrine de l'administration 4.0 et de montrer que l'administration peut faire des choses magnifiques. A nous de structurer tout cela afin que l'on nous connaisse un peu mieux et que l'on prenne un peu plus de place dans le paysage socioéconomique wallon.

### Cela passe aussi par la communication...

Oui, mais pour faire de la communication, il faut avoir un message cohérent. Notre première étape est donc de rendre ce message cohérent. Nous voudrions ainsi asseoir notre réputation, non pas sur du marketing, mais sur le bouche-à-oreille.



## Etienne Willame

*Directeur général de la Direction générale opérationnelle Routes et Bâtiments (DGO1)*

# DGO1 : « Des réseaux routiers et des infrastructures de qualité au service du développement économique et social de la Wallonie »

La dernière interview SPW de ce mois est consacrée à Etienne Willame, Directeur général de la Direction générale opérationnelle Routes et Bâtiments. La DGO1 est principalement chargée de gérer le réseau routier et autoroutier, y compris les équipements et les ouvrages d'art, de la Région wallonne. Cette tâche recouvre la gestion du trafic et des ouvrages électriques, mécaniques et électromécaniques y relatifs. Ses compétences concernent aussi la mobilité routière des biens et des personnes, la mise en oeuvre sur le réseau routier des initiatives relatives à l'intermodalité ou encore le développement du réseau cyclable régional wallon. Son autre grand domaine d'activité concerne les relations avec les pouvoirs locaux. Vis-à-vis de ceux-ci, elle assure la mise en oeuvre du Code de la démocratie locale, qui se traduit par les plans triennaux d'investissements, et du décret octroyant des subventions en matière d'infrastructures sportives.

### **Monsieur Willame, pourriez-vous dresser un portrait de vous, afin de faire connaissance ?**

Diplômé Ingénieur civil des constructions, j'ai complété mon cursus au travers de différentes formations universitaires, notamment en matière de management, de gestion et de finances publiques. Entré au Ministère de l'Equi-

pement et des Transports au début des années nonante, j'ai suivi un parcours qui m'a amené, au début de ma carrière, à gérer des projets de grands travaux de génie civil, des projets routiers et d'ouvrages d'art. Début des années 2000, j'ai assuré pendant quelques années la Direction du centre Perex, ce qui m'a permis d'aborder différentes dimensions liées à l'exploitation des réseaux routiers,

à l'information routière et à la gestion des incidents, en ce compris la gestion de crise. J'ai piloté le Département de la Stratégie de la Mobilité à la DGO2 pendant trois ans avant de prendre les rênes de la DGO1 en novembre 2013. J'ai été officiellement désigné en tant que mandataire à la DGO1 en mai 2015.

### Quelles sont, à vos yeux et parmi vos missions, les matières les plus importantes au regard des pouvoirs locaux ?

Nous mobilisons nos différentes expertises à l'attention des pouvoirs locaux. J'insiste, nos actions envers les pouvoirs locaux ne se limitent pas aux subsides, il s'agit d'une interaction constante et permanente avec eux. Il existe une véritable synergie entre le Service public de Wallonie et les communes. Sur le terrain, cette interaction se traduit par des contacts réguliers avec nos directions territoriales et nos districts à propos de règlements complémentaires de police, par exemple. Nous nous rencontrons également régulièrement lors des CPSR, les Commissions provinciales de Sécurité routière. Nous mettons aussi à leur disposition différents services tels des outils en lien avec la gestion des ouvrages d'art ou le guichet unique sécurité routière. Nous interagissons également constamment dans le cadre des projets menés sur les réseaux routiers relevant de la Région. Cette collaboration est essentielle notamment pour la bonne conduite des chantiers.

### Quels sont, pour vous, les grands défis futurs auxquels sera confrontée la Wallonie en vos matières ?

Concernant les travaux publics, nous devons, plus que jamais, être à l'écoute des pouvoirs locaux en matière d'investissement. Il est important de collaborer pour aménager des infrastructures de qualité. Un des grands défis sera de concrétiser l'ensemble des projets repris dans les PIC 2013-2016 des communes. Il reste près de 700 dossiers à absorber. Il s'agira ensuite de lancer le prochain PIC 2017-2018, et de trouver un partenariat afin de faire en sorte que les dossiers nous parviennent plus vite, et ainsi garantir un service de qualité. A moyen terme, une réflexion sur la programmation sur quatre ans devra également être menée. En ce qui concerne Infrasports, le défi consistera à planifier les projets afin d'avoir une vision pluriannuelle objective et ne pas retarder ces projets. Nous attendons des pouvoirs locaux toutes les synergies possibles entre toutes les infrastructures disponibles, pour les rendre accessibles au plus grand nombre. De notre côté, nous devons mettre en place

des outils qui devront nous permettre d'être encore plus performants (dématérialisation, simplification, gestion plus fluide des projets) et d'offrir un service de qualité. Nous avons d'ailleurs développé, avec la DGO5, le guichet unique des pouvoirs locaux, symbole de ce que doit être le Service public de Wallonie pour l'utilisateur. Ce guichet ne concerne actuellement que les travaux subsidiés, mais nous envisageons, à moyen terme, d'y intégrer les infrastructures sportives.

### La DGO1 s'est dotée d'un contrat d'administration. Comment celui-ci est-il aujourd'hui concrétisé, notamment depuis votre arrivée à la Direction générale ?

Pour la première fois, le SPW va en effet fonctionner sous la forme d'un contrat d'administration qui va nous permettre de contractualiser nos missions avec le Gouvernement wallon. Un projet a d'ailleurs été établi par le Costra, une instance qui regroupe la Secrétaire générale et l'ensemble des directeurs généraux du SPW, en collaboration avec le Gouvernement. Il devrait aboutir dans quelques mois. Lors de la préparation de ce contrat, l'importance d'une démarche 'usager-client' a été clairement mise en évidence. A la DGO1, nous avons pris les devants et nous avons déjà initié ce travail. Une étude a mis en évidence certaines nécessités et nous avons établi un plan d'actions afin, notamment, d'améliorer notre service à nos usagers. Les pouvoirs locaux sont bien entendu des usagers de premier plan pour lesquels une attention particulière est portée.

### Qu'est-ce que la réforme de l'Etat change concrètement pour la DGO1 ?

En janvier 2015, nous avons repris la gestion des voiries provinciales, mais ni les budgets ni les ressources humaines n'ont suivi à due concurrence des longueurs de réseaux transférés. Par ailleurs, la DGO1 et la DGO2 ont accueilli des compétences en lien avec leurs métiers respectifs. La DGO1 a notamment hérité de nouvelles compétences en matière de préservation des infrastructures et de sécurité routières : certaines dispositions du Code de la route concernant notamment les limitations de la vitesse, le transport exceptionnel, l'organisation de

nouvelles catégories de contrôles à effectuer au travers de la police domaniale, l'homologation des radars Afin de viser davantage de cohérence à l'attention des pouvoirs locaux, nous avons saisi cette opportunité pour réorganiser certaines missions entre la DGO1 et la DGO2. Cette dans cette perspective que la matière des règlements complémentaires de police fut accueillie au sein de mes services.

### En règle générale, comment évaluez-vous les rapports que vous entretenez avec l'Union des Villes et Communes de Wallonie ?

Force est de constater que nos rencontres avec l'UWVC ne sont pas fréquentes. La plupart du temps quand elles ont lieu, elles sont liées à un dossier particulier. Il n'existe pas vraiment de relations structurelles systématisées, ce que je regrette. J'insiste, notre porte est ouverte, et nous pouvons davantage nous concerter dans le cadre d'une plateforme et de contacts plus réguliers. Mais vu le contexte budgétaire actuel et les contraintes qui pèsent sur les remplacements au sein de la fonction publique régionale, l'organisation de nos relations ne doit pas être sous-tendue par la mise en œuvre d'une convention avec un subside à la clef.

### La DGO1 a fait savoir aux communes qu'elle souhaite améliorer son orientation clients et a lancé, à cet égard, un questionnaire d'enquête auquel les communes sont invitées à répondre. Où en êtes-vous à ce propos ?

Comme je l'expliquais plus haut, notre plan d'actions consiste notamment à la mise en œuvre de ce que nous avons appelé des « quick wins », des actions qui peuvent être entreprises rapidement avec un effet immédiat, comme l'information aux riverains lors de chantiers. Notre étude a par ailleurs mis en lumière la nécessité de clarifier certaines procédures relatives aux subventions à l'attention des pouvoirs locaux. Les attentes de nos usagers, et les pouvoirs locaux en font partie, ont considérablement augmenté. Nous devons nous adapter et y répondre.



**L'UVCW pense qu'une meilleure concertation entre les communes et la Direction des Routes doit pouvoir exister en matière de planification et de coordination des chantiers régionaux. Le fonctionnement des Commissions provinciales de Sécurité routière doit à cet égard être normalisé et assurer une concertation étroite entre les communes et les directions territoriales. Quel est votre avis à ce sujet ?**

Les CPSR sont des outils indispensables et utiles. Elles rassemblent des experts compétents pour évaluer certaines situations délicates en lien avec la sécurité routière. Elles doivent, par conséquent, impérativement être maintenues et éventuellement systématisées car certains y recourent plus que d'autres. Elles ont l'énorme avantage de mettre l'ensemble des acteurs de terrain autour de la table pour examiner des situations parfois délicates et de dégager des pistes d'amélioration en faveur de la mobilité et de la sécurité routière.

**Pensez-vous que la DGO1 doit alléger la tutelle qu'elle exerce sur les pouvoirs locaux dans le cadre du Fonds régional d'Investissement communal ?**

La tutelle que nous exerçons aujourd'hui est administrative et technique. Nous sommes déjà allés très loin dans la relation de confiance avec les pouvoirs locaux. Je pense, par conséquent, que cette tutelle ne doit pas être allégée davantage. N'oublions pas qu'il s'agit de dépenses publiques. Nous devons donc conserver certains garde-fous. Mais au-delà de cette tutelle, ce qu'il faut mettre en avant, c'est l'expertise que nous offrons aux communes dans le cadre d'un partenariat. Les routes et les bâtiments constituent un secteur spécifique et complexe qui requiert des compétences étendues. Une expertise dont ne disposent pas la plupart des communes. Pour les aider, nous mettons d'ailleurs nos connaissances et notre maîtrise technique à leur disposition, notamment par le biais de formations et de journées thématiques.

**Pour l'UVCW, les communes, en tant qu'autorités publiques, doivent être les interlocuteurs officiels de la DGO1 dans l'élaboration et la mise en œuvre de ses démarches de planification. Ces démarches doivent aussi être neutres financièrement pour les pouvoirs locaux. Quel est votre avis à ce sujet ?**

Nous sommes favorables à un partenariat fort avec les communes selon un schéma où chacun travaille pour aider l'autre. On se donne des coups de mains pour arriver à un résultat qui agréera les deux partenaires. Prenons l'exemple de l'actualisation de l'atlas des voiries communales. Qui mieux que la commune connaît ses voiries ? Si chaque commune effectue le travail sur son territoire, notre tâche sera simplifiée. Nous gagnons du temps et de l'argent. L'idée étant de tendre vers la neutralité financière.

**Pour l'UVCW, toute collaboration entre les communes et la Région doit faire l'objet d'une convention de partenariat équilibré. La DGO1 doit par exemple poursuivre et amplifier ses démarches d'appui aux pouvoirs locaux, très appréciées. La DGO1 a-t-elle réfléchi à ce sujet ?**

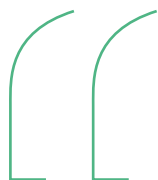
Ce partenariat existe depuis toujours. La DGO1 offre toute une série de services gratuits aux communes. Mais nous devons nous poser certaines questions. La Wallonie doit-elle, par exemple, prendre en charge le mobilier urbain et les trottoirs ? Il est impossible de le faire pour toutes les communes. Notre objectif est de rendre le meilleur service aux usagers. Nous signons toutefois des conventions avec les communes, en ce qui concerne le Ravel, notamment. Le Ravel, qui est un véritable espace de convivialité, une vitrine pour une région. En signant cette convention, la commune s'engage à entretenir les abords des lignes du Ravel. Aujourd'hui, une quarantaine de communes ont signé cette convention.

**En ce qui concerne la mise en œuvre du décret impétrants, quels seront les outils à disposition des communes pour assurer la bonne mise en place du décret, ainsi que les formations qui seront prévues dans ce cadre ?**

La Région a porté le décret du 30 avril 2009 relatif à l'information, la coordination et l'organisation des chantiers sous, sur et au-dessus des voiries ou cours d'eau pour les raisons suivantes : juguler l'accroissement anarchique des ouvertures de chantiers en les coordonnant dans le temps et l'espace, améliorer la sécurité des chantiers en mettant en place un système d'information et d'échange de données performant et imposer une autorisation préalable à la réalisation de tout chantier. Les travaux concernés sont ceux réalisés sous, sur ou au-dessus de la voie publique ou d'un cours d'eau, plus particulièrement les travaux d'entretien exécutés tant par le gestionnaire de la voirie lui-même ou du cours d'eau que ceux exécutés par les gestionnaires de câbles et de canalisations (opérateurs de télécommunications, de gaz, d'électricité, de téléphone, d'eau...). Suite à la catastrophe de Ghislengien, le Gouvernement wallon entendait mettre en place un cadre juridique et technique favorisant la sécurité des chantiers. Depuis plusieurs années, un groupe de travail a été installé par la Région pour élaborer tous les textes et les outils utiles à la mise en œuvre de ce décret. Ce groupe associe tous les services concernés du SPW, la Sofico, l'Union des Villes et Communes de Wallonie, l'APW, les représentants des fédérations professionnelles des entrepreneurs de voiries ainsi que les délégués des différents gestionnaires de câbles et canalisations.

**Qu'en est-il aujourd'hui ?**

Aujourd'hui, une nouvelle phase vient de débiter pour réaliser une étude de conception, puis de réalisation, d'une plate-forme informatique afin d'identifier tous les gestionnaires de câbles et de canalisations, d'archiver les demandes d'autorisation et les plans de localisation des équipements existants et futurs et de mettre à disposition des acteurs des documents modèles pour mener à bien la coordination de chantiers. En décembre dernier, nous avons organisé, avec l'UVCW, trois séances d'information



La DGO1 met  
toutes ses  
expertises  
métiers à  
l'attention  
des porteurs  
de projets,  
parmi lesquels  
les pouvoirs  
locaux



relatives aux principales avancées dans ce domaine. La Commission de coordination des chantiers, qui pilote toute cette réforme, réfléchit à la mise en place d'un programme de formations pour la deuxième partie de l'année 2016, préalablement à l'entrée en vigueur des textes.

**En ce qui concerne la mise en place de la redevance kilométrique, comment seront affectés les moyens ? Quel sera le mécanisme d'alerte en cas de report de trafic ? Les véhicules communaux seront-ils finalement exonérés ?**

Le Gouvernement a annoncé récemment la mise en œuvre du Plan Infrastructures à hauteur de 640 millions d'euros. Pour ses volets routiers, les équipes de la DGO1 vont être totalement mobilisées afin de mettre cet ambitieux plan en œuvre, et ce, dans des délais très courts et dans une perspective de qualité. Ce plan sera financé notamment par le prélèvement de la redevance kilométrique sur les poids lourds de plus de 3,5 tonnes. Suite à cette décision de péage pour les camions, les communes craignent que ceux-ci quittent les sections à péages pour emprunter le réseau communal et ainsi endommager davantage leurs voiries. Les communes, et je peux le comprendre, ne veulent pas se retrouver avec des véhicules lourds sur des voiries qui ne seraient pas conçues pour les recevoir. Tout porte à croire que cela n'arrivera pas. En effet, le réseau soumis à péage a spécialement été étudié afin d'éviter le report de trafic sur des axes qui ne seraient pas soumis à péage. S'il y a un report, il s'effectuera en première intention sur des voiries d'un certain gabarit, donc a priori sur des voiries régionales. Nous devons néanmoins rester particulièrement attentifs à des phénomènes extrêmement

locaux qui pourraient émerger dans les premiers moments après l'entrée en vigueur du péage kilométrique. Les équipements embarqués dans les véhicules soumis au péage permettront d'objectiver ces phénomènes.

**Et en ce qui concerne l'exonération des véhicules communaux ?**

Le législateur a défini les catégories de véhicules exonérées de prélèvement. Il s'agit des véhicules utilisés uniquement par la défense, les pompiers, la police, les services médicaux et les tracteurs de type agricole, horticole ou forestiers qui ne sont utilisés que de manière limitée sur la voie publique. Les véhicules conçus pour le transport des personnes sont hors-champ. Pour les véhicules combinés, le prélèvement s'applique uniquement lorsque le véhicule tracteur est d'une masse supérieure à 3,5 tonnes. Nous avons d'ailleurs, à la DGO1, 200 camions qui seront soumis à ce prélèvement kilométrique.

**Quel serait, en conclusion, pour vous, le message le plus important à faire passer auprès des communes ?**

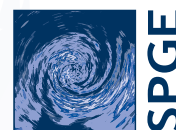
En guise de conclusion, je souhaiterais insister sur l'importance de la poursuite de la collaboration entre nos services et les pouvoirs locaux. Je terminerais par une phrase qui est notre vision et qui résume parfaitement l'objectif que nous poursuivons au quotidien à la DGO1 : « des réseaux routiers et des infrastructures de qualité au service du développement économique et social de la Wallonie ». Nous mettons dans cette perspective toutes nos expertises métiers à l'attention des porteurs de projets, parmi lesquels les pouvoirs locaux figurent en très bonne place.

**La SPGE,**

un organisme d'utilité publique pour l'assainissement des eaux usées et la protection de nos ressources en eau

**Pour assurer la qualité de nos ressources en eau, la SPGE finance l'assainissement public des eaux usées (stations d'épuration, collecteurs et égouts) ainsi que la protection des captages. Elle cofinance également les travaux d'égouttage prioritaire.**

Siège social : Rue de la Concorde, 41 - 4800 Verviers  
Siège adm. : Avenue de Stassart, 14-16 - 5000 Namur  
Tél. 081 25 19 30 - Fax 081 25 19 48  
www.spge.be - info@spge.be



**SPGE**  
Société Publique  
de Gestion de l'Eau